FR_

INITIATIVE DE LA CHARTE CANADIENNE DU PAYSAGE (ICCP)
CANADIAN LANDSCAPE CHARTER INITIATIVE (CLCI)

CSLA
AAPC

Suite des documents de la Charte canadienne du paysage | 2 de 3
Canadian Landscape Charter Documents Suite | 2 of 3

ILLUSTRATION | FANNY PERRAS
WLAM POSTER COMPETITION WINNER 2015
GAGNANTE DE LA COMPÉTITION WLAM 2015

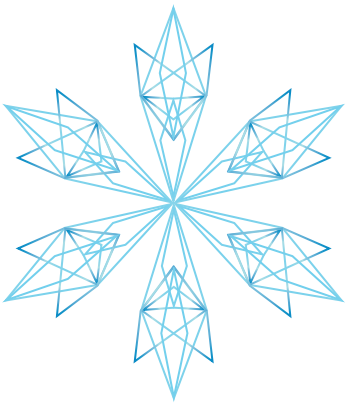
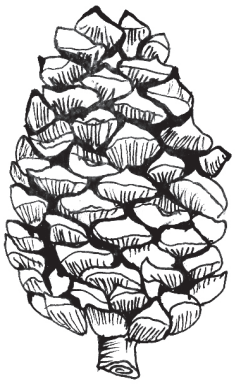

The Canadian Landscape Charter | recognize, protect, manage and celebrate Canadian landscapes.
La Charte canadienne du paysage | reconnaître, protéger, gérer et célébrer les paysages du Canada.

CSLA
AAPC

ICCP – REMERCIEMENTS

L'élaboration de la Charte canadienne du paysage n'aurait pas été possible sans la participation active et la collaboration d'un grand nombre de passionnés, membres de l'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC) et désireux de clarifier l'image de leur profession, du domaine dans lequel ils gagnent leur vie, et la façon dont ils envisagent le voir évoluer dans les années à venir. Il nous est impossible de remercier personnellement toutes les personnes et tous les groupes ayant participer à l'élaboration de la Charte canadienne du paysage (CCP), mais quelques-uns sont plus faciles à nommer. Nous voulons donc exprimer notre reconnaissance à ceux et celles qui furent des pionniers et qui ont déjà mis en place des chartes du paysage aux quatre coins du globe. Nous aurions été mal avisés de reproduire aveuglément l'approche adoptée par un pays donné, mais dès les premières étapes de l'élaboration de la CCP, nous avons compris que de nombreux enjeux étaient communs : tous ces travaux, même s'ils ne s'appliquaient pas intégralement à notre situation particulière, nous ont été très utiles. Les documents suivants ont rendu encore plus évidente la pertinence du projet de la FIAP (IFLA) d'une Convention internationale du paysage (CIP). Voici quelques-unes des sources que nous devons mentionner : Charte de paysage australienne; – Charte de paysage de la Nouvelle-Zélande/ Aotearoa; Convention européenne du paysage; initiative latino-américaine de paysage (LALI) et Charte du paysage québécois. Comme l'Initiative d'une charte canadienne du paysage (ICCP) s'est divisée en plusieurs étapes réparties sur une période de près de trois ans, nous avons constitué un Groupe de travail FORMÉ de collaborateurs issus des neuf (9) associations constituantes de l'AAPC. Nous aimerions souligner l'appui reçu de Vincent Asselin (AAPQ), Andrea Bazler (OALA), Pawel Gradowski (BCSLA), Robert Marchak (AALA), Liane McKenna (BCSLA), Joanne Moran (OALA), Ernie Morello (APALA), Cecilia Paine (OALA), Serge Poitras (AAPQ) et Ed Versteeg ((APALA).

Devant la complexité des enjeux à traiter, nous avons également pu compter sur la participation exceptionnelle et souvent pointue de nombreux confrères et consœurs, notamment Susan Buggey (OALA), Carol Craig (AALA), Linda Dicaire (OALA), Margaret Ferguson (NWTALA), Wendy Graham (AAPQ), Chris Grosset (NuALA), Peter Jacobs (AAPQ), Judy Lord (AAPC - Magazine L/P), Chantal Prud'Homme (AAPQ) et Ronald Williams (AAPQ). D'autre part, les nombreuses versions préparées ont demandé une coordination de longue haleine assumée par Jean Landry (AAPQ), en collaboration avec Pierre Bouchard (AAPQ) et Raquel Peñalosa (AAPQ/FIAP), et grâce au constant soutien administratif de la directrice générale de l'AAPC, Michelle Legault, du Comité exécutif 2014-2015 de l'AAPC où siégeaient Carol Craig (AALA), Robert Norman (OALA), Peter Briggs (NWTALA) et Arnis Budrevics (OALA), ainsi que du Conseil d'administration de l'AAPC 2014-2015 : Margaret Ferguson (NWTALA), Nastaran Moradinejad (BCSLA), Bob Somers (MALA), Trevor Tumach (SALA), Joanne Moran (OALA), Gordon Kraushaar (APALA), Cameron DeLong (NuALA), Jean Landry (AAPQ) et Peter Alexander (AALA).

Nous souhaiterions nommer tous les intervenants qui furent impliqués dans les innombrables activités, échanges et versions de documents qui ont permis d'achever la production de la Charte canadienne du paysage, mais c'est une tâche impossible. Nous pouvons toutefois vous assurer que l'existence de cette Charte va se traduire par une multitude de nouvelles possibilités qui profiteront à tous, et que cette réalisation a été, et continuera d'être directement reliée à votre engagement et à votre dévouement.

INITIATIVE DE LA CHARTE CANADIENNE DU PAYSAGE (ICCP)

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION | p.4

2. INITIATIVE DE LA CHARTE ANADIENNE DU PAYSAGE (ICCP) | p.4

3. CHARTE CANADIENNE DU PAYSAGE (CCP) | p.10

4. DÉFINITIONS ET RÉFÉRENCES | p.10

INITIATIVE DE LA CHARTE CANADIENNE DU PAYSAGE (ICCP)

1. INTRODUCTION

Vers une Convention internationale du paysage – CIP

La Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA) travaille depuis 2006 à l'élaboration d'une Convention internationale du paysage (CIP). Ce plan fut confirmé en 2010, dans le cadre du 47e Congrès mondial tenu à Suzhou (Chine), lorsque l'IFLA entérina une proposition qui vise à améliorer la reconnaissance des paysages et à soutenir la conservation des paysages à l'échelle mondiale. L'IFLA mit alors sur pied un groupe de travail axé sur l'élaboration d'une CIP. [1] Kathryn Moore (Royaume-Uni) fut nommée pour le présider. Martha Cecilia Fajardo (Colombie), ancienne présidente de l'IFLA, ainsi que la coordonnatrice de la «Latin America Landscape Initiative» (LALI) joignit ce groupe de travail . La déclaration préparée lors de cette réunion insista sur l'importance de créer d'autres chartes du paysage un peu partout sur la planète en se basant sur les points suivants :

> Bon nombre de paysages autour du monde sont sujets à d'importantes transformations environnementales, sociales et économiques.
> Leur protection, conservation, création, remise en état et gestion aux échelons national, régional ou local exigent d'importantes ressources.
> La mission de l'IFLA inclut leadership et réseautage dans la création d'environnements durables, équitables et mémorables.
> Plusieurs conventions, recommandations et résolutions internationales traitant du paysage et du patrimoine démontrent l'importance, pour l'ensemble des habitants de la planète, de la mise en valeur, de la protection et de la conservation des paysages.
> Devant l'importance des paysages du monde entier pour la survie de l'humanité, il devient essentiel de se doter de nouveaux moyens sous la forme d'une convention qui établirait un cadre de référence efficace et permanent en conformité avec les normes professionnelles internationales.
> Des agences des Nations Unies et le Conseil européen ont pris d'importants engagements lorsque, sous la pression de la société civile, diverses associations et ONG ont exprimé leurs préoccupations croissantes en matière d'aménagement des paysages, particulièrement à la lumière du travail accompli en ce moment par l'UNESCO et de son leadership sur des enjeux comme la conservation des paysages patrimoniaux et des paysages urbains historiques.

Cette déclaration demanda au directeur général de l'UNESCO de vérifier la faisabilité d'une nouvelle norme, une Convention internationale du paysage (CIP) qui prendrait en compte une série d'outils, de recommandations et de chartes produites, entre autres, par l'UNESCO et ICOMOS-IFLA.

Lors de cette rencontre d'experts (octobre 2010), plus de trente (30) pays se sont prononcés en faveur d'une telle charte, mais la proposition n'a pas été entérinée pour des raisons politiques (EU) et techniques (France).

Il y avait également des inquiétudes à propos des coûts supplémentaires pour l'UNESCO, déjà soumise à des compressions budgétaires, et d'un possible chevauchement avec d'autres initiatives existantes comme le travail sur les Paysages culturels, notamment son Comité des paysages culturels [2], et ses démarches sur les paysages urbains historiques [3].

En mars 2011, au cours d'une réunion entre l'IFLA et l'UNESCO, la demande a été reconnue et on a recommandé l'élaboration d'une Convention internationale du paysage (CIP) fondée sur une nouvelle stratégie qui s'appuierait davantage sur les régions – bref, élaborer selon un processus ascendant. Bien qu'elles soient foncièrement similaires, l'IFLA a alors remplacé l'idée originale d'une Convention mondiale du paysage par une CIP.

2. L'INITIATIVE DE CHARTE CANADIENNE DU PAYSAGE | ICCP

Vers une Charte canadienne du paysage

L'AAPC a suivi très activement les progrès du projet de CIP de l'IFLA depuis le début du nouveau millénaire. Raquel Peñalosa (AAPQ), déléguée de l'AAPC auprès de l'IFLA et vice-présidente du Conseil régional des Amériques (IFLA 2014-2016) a travaillé en étroite collaboration avec Martha Fajardo, ancienne présidente de l'IFLA et coordonnatrice de la Latin America Landscape Initiative ou LALI (l'initiative latino-américaine du paysage) aux ateliers 2011 et 2012 de la conférence régionale de l'IFLA. Cette collaboration a contribué aux progrès des projets actuels en plus de soutenir l'élaboration de nombreuses chartes du paysage au sein des membres de l'IFLA en Amérique latine. C'est dans ce contexte que le Canada a considéré les aspects positifs de ces efforts et qu'il a considéré élaborer une charte du paysage.

Figure 1 _AAPC - ASSOCIATIONS CONSTITUANTES

L'AAPC est une fédération constituée de neuf (9) associations constituantes (figure 1). Ces constituantes regroupent tous les architectes paysagistes en règle des provinces et des territoires canadiens et elles représentent, par conséquent, une diversité presqu'infinie de contextes historiques, économiques, sociaux et environnementaux dont il faut tenir compte dans l'élaboration d'une Charte canadienne du paysage (CCP). C'est pour cette raison que nous proposons de nommer cette démarche Initiative de Charte canadienne du paysage (ICCP) car la tâche représente une importante part de concertation pour être représentative. Le présent chapitre est consacré aux approches que nous avons privilégiées dans la préparation de la CCP et aux objectifs et buts principaux de l'ICCP. On y découvre les qui, quoi, quand, où et comment de l'historique d'élaboration de la CCP.

OBJECTIFS DE L'ICCP

Nous avons conçu le format de l'ICCP afin de réaffirmer la diversité des caractéristiques que l'on retrouve dans les provinces et territoires canadiens tout en identifiant des valeurs communes articulées autour d'une vision partagée qui reflète comment les membres de l'AAPC interagissent dans leurs activités professionnelles avec la variété des paysages qu'ils rencontrent.

Les objectifs premiers de l'ICCP étaient les suivants :

1. Doter les architectes paysagistes du Canada d'une charte du paysage partageant les priorités et valeurs déterminées par nos vis-à-vis internationaux tout en protégeant nos spécificités et notre personnalité :

> Élaborer un concept commun de paysage tenant compte des caractéristiques régionales – ces caractéristiques pouvant ensuite se détailler dans des chartes régionales du paysage mises au point par les associations constituantes.
> Élaborer un concept de paysage qui permet à ceux qui sont responsables de son étude, de sa gestion, de son aménagement et de sa protection, d'agir d'une façon informée, tant à l'échelle nationale que régionale et locale.

2. Élaborer une charte du paysage mettant en évidence les valeurs et les approches préconisées par les architectes paysagistes du Canada :

> Dans un premier temps, proposer les processus qui caractérisent l'architecture de paysage aux diverses compétences régionales.
> Puis intégrer les visions et les valeurs particulières des autres intervenants souhaitant prendre part à l'étude, à la gestion, à l'aménagement et à la protection des paysages.

3. Déterminer les sujets, les thèmes et les spécialités influant sur le paysage et, ultimement, certains aspects de l'architecture de paysage à développer et à explorer plus avant, tant à l'échelle nationale que régionale. L'architecture de paysage pourrait tirer parti d'une intégration verticale et horizontale.

4. Concevoir des stratégies et des plans d'action propices à la réalisation des objectifs de la CCP.

5. Faire connaître les valeurs, principes, recherches et outils de la CCP, ainsi que ses moyens d'action.

Compte tenu du contexte canadien, dont on doit respecter et considérer à la fois l'immensité du territoire et la diversité régionale socio-économique, historique et culturelle, l'approche ascendante privilégiée par l'IFLA semble la plus appropriée. Les représentants de l'AAPC qui ont participé au processus ont promu l'élaboration de réponses concrètes inspirées de celles établies par l'IFLA [4].

Une Charte canadienne du paysage (CCP) aurait les objectifs suivants :

> Que l'on considère le paysage comme un concept culturel et naturel, une entité physique et abstraite ayant une valeur économique autant que sociale.
> Que l'on se concentre sur l'expérience que les gens ont de leur environnement physique et sensoriel, en tenant compte de la protection du passé autant que de la création de l'avenir.
> Que l'on reconnaisse les liens fondamentaux entre la gouvernance, la culture, la santé et le développement économique.
> Que l'on s'inspire de principes et de lignes directrices qui orientent et favorisent l'interdisciplinarité et les échanges entre les établissements, les territoires géographiques et les disciplines.
> Que l'on appuie la mise en place d'un leadership qui encourage la mise en commun des connaissances et la reconnaissance des pratiques exemplaires.
> Que l'on tienne compte de tous les espaces extérieurs, du rural à l'urbain, de l'environnement sauvage à celui que l'homme a modifié, du plus précieux et du plus admiré à celui que l'on ignore ou que l'on dégrade.
> Que la Charte soit un outil global de planification et de gestion menant à un aménagement durable des paysages.
> Que l'AAPC s'engage comme partenaire actif dans l'élaboration d'une CIP.

L'ICCP - UNE APPROCHE CANADIENNE

Le groupe de travail de l'Initiative pour une Charte canadienne du paysage s'est rapidement penché sur les questions et des enjeux particuliers à sa situation.

> Comment l'ICCP pourra-t-elle prendre en compte la grande diversité qui caractérise le territoire et la population du Canada?
> Comment l'ICCP pourrait-elle s'assurer d'inclure un nombre suffisant de membres actifs afin de tenir compte de cette diversité, et que les associations constituantes soient correctement représentées?
> Comment le groupe de travail pourrait-il intégrer à la discussion les connaissances déjà acquises par les membres et faciliter une communication rapide et efficiente impliquant le plus grand nombre possible de participants – tout cela en temps opportun?
> Comment va-t-on présenter la CCP élaborée par l'AAPC aux autres professionnels ou intervenants intéressés, et s'en servir pour susciter des échanges et une participation élargis?
> Comment l'ICCP pourrait-elle tirer parti de la somme de travail déjà réalisée par d'autres membres de l'IFLA?

À partir de ces questions, on a déployé les stratégies suivantes :

> Engager directement l'AAPC et attirer un nombre maximal de participants de chaque association constituante, en plus d'universitaires et d'autres partenaires stratégiques.
> Rendre accessible le plus grand nombre possible de documents pertinents – venant du monde entier – afin de susciter la réflexion et la discussion (voir Références).
> Produire des documents bilingues clairs et facilement accessibles qui résument les démarches de l'ICCP, et les tenir à jour.
> Mettre sur pied un groupe centralisé – un Groupe de travail de représentants de l'ICCP de toutes les constituantes de l'AAPC faisant office de centre opérationnel (Figure 2).
> Concentrer toutes les grandes activités de communication et de discussion autour de l'AAPC et de son site Web pour garantir transparence, ouverture d'esprit et efficience :
en corollaire, encourager les constituantes à centrer leurs communications sur les ressources dont elles disposent déjà.
> Encourager l'utilisation de toutes les technologies de communication existantes pour favoriser les échanges : site de l'AAPC, courriels et téléconférences.

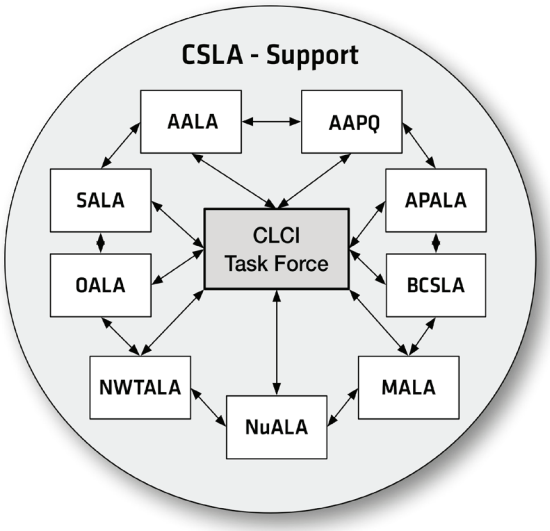

Figure 2 _ CLCI L'INITIATIVE DE LA CHARTE CANADIENNE DU PAYSAGE

> Administrer la coordination générale de l'ICCP par le biais du Groupe de travail, et informer régulièrement le CA de l'AAPC des progrès réalisés.
> Tirer profit d'occasions comme le Congrès annuel de l'AAPC pour inciter les participants des associations constituantes à se joindre aux séances de travail.

ICCP – CALENDRIER DES TRAVAUX

Comme l'un des buts premiers de l'ICCP est d'encourager la participation venant de tous les coins du pays, le Groupe de travail de l'ICCP a coordonné ses activités avec le Congrès annuel de l'AAPC. Cette approche a permis des contacts et des échanges directs : nous avons organisé des séances de travail, et l'équipe de coordination a ainsi eu plus de temps pour préparer, synthétiser et communiquer les résultats. Le présent chapitre est consacré au calendrier et aux résultats visés ou déjà atteints.

2012 :

Les débuts de l'Initiative | Congrès de l'AAPC de Halifax

Au cours de l'atelier de l'IFLA du Congrès de 2012 à Halifax, on a soumis pour la première fois le projet de Convention internationale du paysage (CIP) aux membres de l'AAPC. Les buts de cet atelier étaient les suivants :

> Présenter les arguments qui sous-tendaient le projet de CIP de l'IFLA.
> Présenter les divers projets régionaux et chartes du paysage du reste du monde, en préparation ou complétées.
> Obtenir un assentiment de principe de la part des dirigeants de l'AAPC afin d'amorcer le travail qui donnerait au Canada une Charte canadienne du paysage en accord avec l'approche ascendante de la FIAP.
> Obtenir une marque d'intérêt de la part des représentants des constituantes de l'AAPC susceptibles de participer à l'élaboration d'une CCP.

Une fois ces quatre (4) objectifs atteints, nous avons mis sur pied un groupe de travail qui représentait la plupart des constituantes de l'AAPC. Il fut décidé que 2013 serait consacrée à établir un cadre de travail commun et un plan d'action dressant les grandes lignes des meilleures stratégies pour parvenir à produire une Charte canadienne du paysage faisant le point sur les positions de l'AAPC quant au concept de « paysage » et qui viendrait appuyer l'initiative de l'IFLA pour une CIP.

Le Groupe de travail a aussi dressé le cadre préliminaire de l'ICCP et des documents connexes d'appui incluant un Plan d'action qui feraient l'objet de discussions lors du Congrès de l'AAPC de 2013 à Regina.

2013 :

Le cadre de travail et le plan d'action initial
Congrès de l'AAPC de Regina

En 2013, l'atelier de l'IFLA a été axé sur la définition « d'une vision et d'une portée communes » à inclure dans la Charte canadienne. Le cadre de travail de la CCP et les documents annexés ont été diffusés sur le site Web de l'AAPC, ainsi que de la documentation complémentaire : une synthèse des échanges internes entre membres complétée par des déclarations, chartes et conventions du paysage du monde entier.

Les résultats ne pouvaient être que conceptuels et résumer la façon dont les participants s'identifiaient aux idées retrouvées dans les principales chartes, déclarations ou conventions existantes. Les membres de l'AAPC étaient-ils en accord avec la vision, les valeurs et les principes présentés dans ces documents? Une charte du paysage doit être représentative d'une vision commune du paysage si on veut qu'elle devienne viable et applicable sans minimiser ou ignorer les spécificités et les enjeux régionaux du pays où elle prend naissance.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, l'atelier a insisté sur l'importance de la structure de l'éventuelle CCP, autant que sur celle du contenu et de la portée de certaines sections essentielles concernant surtout le domaine de l'architecture du paysage au Canada. Nous avons convenu que notre charte comporterait un préambule suivi de principes, de définitions et d'un engagement à agir par le biais d'un plan stratégique avec plan d'action. Bien que ce ne soit pas contraignant, signer la Charte serait synonyme d'un engagement à son égard.

2014 :

La première version préliminaire de notre CCP
Congrès de l'AAPC d'Ottawa

En préparation pour ce jalon marquant, le Groupe de travail de l'ICCP a dressé une première proposition de Charte, avec son préambule, ses principes, ses définitions et un plan d'action préliminaire. Un ensemble de documents révisés a été rendu disponible à tous sur le site Web de l'AAPC – Initiative pour une Charte canadienne du paysage, Partie 1 de 3; Proposition de Charte canadienne du paysage, Partie 2 de 3; Documents annexes et références, Partie 3 de 3.

Les participants aux ateliers ont discuté de la structure du document proposé, de son contenu et de sa portée et, plus spécifiquement, y ont apporté des ajouts et des éclaircissements. On a intégré ces modifications aux documents mis à jour puis présentés au CA de l'AAPC et aux associations constituantes aux fins de commentaires et d'approbation pour la fin de 2014.

Les occasions de procéder à d'autres améliorations ont permis au Groupe de travail de l'ICCP de parvenir à l'étape finale : formater les documents qui seront soumis et signés officiellement par les représentants des associations constituantes de l'AAPC à la cérémonie de lancement de la CCP lors du Congrès 2015 de l'AAPC à Mexico.

La version finale de la CCP est disponible dans le Document 1 de 3 - Charte canadienne du paysage (CCP).

2015 :

Lancement officiel de la CCP et de la Déclaration des Amériques sur le paysage|Congrès de l'AAPC de Mexico

Le Congrès de l'AAPC 2015 de Mexico sera l'occasion de souligner le lancement de la Charte canadienne du paysage. Ce sera également le moment de nous préparer à ce qu'il y a à faire chez nous! -- nous entamons la mise sur pied d'un Groupe de travail renouvelé dont la mission sera d'initier l'élaboration du Plan stratégique de la CCP 2015-2017 et de son Plan d'action 2015-2016, à temps pour le Congrès de l'AAPC de 2016 à Winnipeg et du Sommet de Montréal de 2017.

Comme notre présence à Mexico nous offre la première occasion de nous servir de cette CCP toute fraîche afin de renforcer nos liens professionnels et personnels avec des membres éminents de la LALI, les représentants de l'AAPC organiseront une séance de travail à l'appui de la réalisation du projet de Convention internationale du paysage de l'IFLA. Raquel Peñalosa, vice-présidente du Conseil régional des Amériques de l'IFLA, présidera notre séance annuelle de travail IFLA avec la participation de membres choisis de la'IFLA Europe et de la LALI. Comme des membres de la LALI travaillent déjà à peaufiner ou à mettre en œuvre leurs chartes respectives, le Congrès 2015 de l'AAPC sera l'endroit idéal pour la production d'une Déclaration des Amériques sur le paysage qui exprimerait des valeurs communes, des objectifs transdisciplinaires et qui déboucherait sur des activités et des projets communs en vue du Sommet mondial 2017 de l'IFLA, de l'AAPC et de l'AAPQ à Montréal.

2016 : vers le Sommet 2017 de Montréal | Congrès de l'AAPC de Winnipeg

C'est au cours du Congrès 2015 de l'AAPC à Mexico que les priorités, les mesures spécifiques et les résultats attendus du Plan d'action de la CCP 2016-2017 seront déterminés. On pourra consulter les documents pertinents sur le site Web de l'AAPC, ainsi que les commentaires et les résultats des collaborations de 2015.

2017 :

Vers le Sommet de Montréal
Congrès de Montréal : AAPQ + AAPC+ IFLA

Montréal sera la ville-hôte du Congrès 2017 de l'IFLA, un choix en bonne partie attribuable aux efforts coordonnés de l'AAPQ, de l'AAPC et de Raquel Peñalosa, représentante de l'AAPC auprès de l'IFLA. Ce sera une année très spéciale pour Montréal – 2017 est également le 375e anniversaire de la fondation, le 50e anniversaire de l'Expo 67, et le 150e anniversaire de la Confédération canadienne.

Montréal sera également l'hôte d'un Sommet mondial du design en 2017, et d'autres professions centrées sur le design planifient des activités durant ce sommet. Les architectes, urbanistes, concepteurs industriels et concepteurs graphiques du Québec planifient la tenue simultanée de congrès au Palais des Congrès de Montréal. Même si chaque groupe aura un événement distinct, les organisateurs du Sommet sont à organiser de nombreuses séances de travail et plénières d'échanges dans le but de formuler des recommandations communes à présenter au Sommet qui se tiendra quelques jours plus tard.

Le Sommet mondial lui-même inclura de nombreuses organisations internationales comme l'ONU et l'UNESCO, ainsi que des délégations de divers pays. Des renseignements sur différents comités scientifiques sont disponibles sur le site Web de l'AAPC. Pour l'instant, les organisateurs travaillent à définir un thème-parapluie qui rapprocherait tous ces acteurs. Vous êtes tous invités à vous joindre au processus. En qualité d'architectes paysagistes, notre principal intérêt réside bien entendu dans « le paysage », et cela est en soi un thème riche de sens avec une vaste résonance. Les paysages, on l'admettra, ont une importance primordiale : ils sont à la base de la capacité de notre planète à fournir des environnements souhaitables et habitables pour tous, et dans tous les contextes. Le choix d'un tel thème pourrait être opportun et porteur pour les professionnels et tous les décideurs, tous domaines confondus.

3. CHARTE CANADIENNE DU PAYSAGE (CCP)

Mai 2015

La Charte canadienne du paysage est disponible dans le Document 1 de 3. (Suite des documents)
csla-aapc.ca/charte

Une cérémonie de signatures sera consacrée à la Charte canadienne du paysage durant le Congrès 2015 de l'AAPC à Mexico. Les signataires seront les membres du Comité exécutif de l'AAPC ainsi que les représentants des associations constituantes.

Tous les signataires, incluant d'autres membres de l'AAPC et des intervenants, qui partagent les valeurs et principes de la Charte canadienne du paysage apparaissent dans le document annexe des Signataires.

4. DÉFINITIONS ET RÉFÉRENCES

DÉFINITIONS

Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC)
L'AAPC est l'organisation professionnelle des architectes paysagistes au Canada. Elle rassemble plus de 1900 membres représentés par neuf (9) associations constituantes provinciales et territoriales. De plus, l'AAPC agrée plusieurs programmes d'enseignement en architecture de paysage au pays.
En tant que porte-parole des architectes paysagistes, l'AAPC joue un rôle de premier plan dans la défense de dossiers comme le réaménagement urbain, le développement durable et le patrimoine culturel.

Architecture de paysage
Au carrefour de l'aménagement et du design, l'architecture de paysage se spécialise dans l'aménagement de nouveaux paysages ou dans la gestion, la conservation, la protection et la restauration de paysages existants - de la plus petite échelle locale aux paysages régionaux.

L'ampleur et la diversité du domaine d'intervention amènent l'architecte paysagiste à prendre en considération les perspectives liées à la culture, au patrimoine, au social, à l'esthétique, à l'environnement et à l'économique. Ce travail peut se faire, selon les besoins, avec la participation de parties prenantes et en collaboration multidisciplinaire, et il peut englober l'ensemble des étapes de réalisation d'un projet, de la planification à la surveillance de chantier, en passant par la préparation d'estimations, de plans et devis et de plans d'exécution.

Associations constituantes de l'AAPC
Les neuf (9) associations constituantes de l'AAPC sont : Alberta Association of Landscape Architects (AALA); Atlantic Provinces Association of Landscape Architects (APALA); Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ); British Columbia Society of Landscape Architects (BCSLA); Manitoba Association of Landscape Architects (MALA); Northwest Territories Association of Landscape Architects (NWTALA); Nunavut Association of Landscape Architects (NuALA); Ontario Association of Landscape Architects (OALA); Saskatchewan Association of Landscape Architects (SALA).

Charte canadienne du paysage (CCP)
Une déclaration solennelle par laquelle les associations constituantes de l'AAPC et d'autres organismes associés affirment leur engagement commun à reconnaître, à protéger et à gérer de manière durable les paysages du Canada. Ce document établit les valeurs, les principes, les lois, les politiques et les ententes internationales connexes.

Charte du paysage
Instrument qui reconnaît une entente conclue entre les agents d'un territoire et qui vise à promouvoir des mesures et des stratégies axées sur la reconnaissance, la valorisation, la planification et la gestion des paysages.

Charte régionale du paysage (CRP)
Du point de vue de l'AAPC, une CRP intègre les objectifs, les principes, les buts et la philosophie de la CCP. Elle constitue un instrument où s'expriment les particularités physiques, sociales, historiques et culturelles d'une région donnée. Une CRP doit représenter les points de vue des associations constituantes de l'AAPC dans cette région et s'inspirer de ses valeurs, de ses principes, de ses politiques et de ses particularités. Une CRP pourrait également être adoptée par d'autres organisations régionales aux vues similaires.

À plus petite échelle, une charte régionale pourrait concerner une partie d'une province ou d'un territoire où les collectivités s'engagent à mettre en pratique la philosophie qui sous-tend la Charte canadienne du paysage par le biais d'un instrument visant à protéger et à gérer un paysage en particulier. Ces instruments seraient le fruit d'un engagement volontaire des collectivités.

Conservation
Mesures ou processus qui visent à préserver les éléments caractéristiques d'un lieu culturel afin d'en conserver la valeur patrimoniale et d'en prolonger l'existence physique. Il peut s'agir de préservation, de remise en état, de restauration, ou d'une combinaison de ces approches.
Le terme peut également s'appliquer aux caractéristiques et processus naturels et environnementaux.
(adapté des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, 2010, Glossaire)

Conception paysagère
Dans le contexte de l'architecture de paysage, il s'agit du processus créatif qui associe les arts appliqués, les sciences et autres entreprises créatives et esthétiques.

Convention
Terme généralement employé pour désigner des ententes bilatérales ou multilatérales en vertu desquelles les parties établissent un cadre ou un instrument négocié sous l'égide d'un organisme.

Convention internationale du paysage (CIP)
Traité international qui a été proposé afin de faire la promotion du rôle d'intérêt général des paysages sur les plans culturel, écologique, environnemental et social. Ses objectifs seraient de susciter une approche plus intégrée et plus démocratique qui reconnaîtrait le paysage comme partie intégrante d'un outil global indispensable à la planification, à la gestion d'un développement imaginatif, viable et durable des paysages.

Déclaration
Les « déclarations » ne sont pas toujours juridiquement contraignantes – aussi le terme est-il souvent délibérément adopté par des parties qui n'ont pas l'intention de fixer des obligations contraignantes, mais d'exprimer plutôt certaines aspirations générales profondes.

Développement durable
Le développement durable est une forme de développement économique et social qui satisfait aux besoins de la génération présente sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins :

> besoins économiques, notamment l'accès à des moyens de subsistance suffisants;
> besoins sociaux, culturels et de santé, notamment un logement sain, abordable et sûr. Ce qui comprend une répartition équitable entre les nations et au sein des sociétés;
> besoins politiques, notamment la liberté de participer à la vie politique et au processus décisionnel concernant son environnement proche. Ce qui implique un cadre qui garantit des droits civils et politiques, et une législation environnementale.
(Stratégies nationales pour le développement durable, 2003. UNESCO)
> La Commission Brundtland y ajoutait un second concept en 1987 : « l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Intendance (bonne) du paysage
Prise en charge responsable de la gestion durable des paysages par le biais de plans directeurs, de travaux de conception, d'aménagement, du recyclage, de la conservation, de la remise en état et de la restauration.

Gestion du paysage
Mesures visant à assurer l'entretien régulier et durable d'un paysage donné, en orientant et en harmonisant les changements apportés par les processus sociaux, culturels, économiques et environnementaux.

Paysage
Un paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Ces paysages peuvent être urbains, ruraux ou naturels, ordinaires ou remarquables, locaux ou régionaux et ils peuvent refléter une diversité de valeurs culturelles ou historiques.
Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe (2004)

Paysage culturel
Toute étendue géographique modifiée ou ayant subi l'influence de l'activité humaine ou à laquelle on a conféré une signification culturelle spéciale. Selon les lignes directrices de la Convention pour la protection du patrimoine mondial de l'UNESCO, on peut classer les paysages culturels entre :

> Paysages culturels désignés intentionnellement créés par des êtres humains.
> Paysages culturels essentiellement évolutifs aménagés afin de répondre à des forces sociales, économiques, administratives ou religieuses en interaction avec l'environnement naturel. Ils se subdivisent en deux catégories :
> Paysages reliques dont le processus évolutif s'est arrêté, mais dont les caractéristiques essentielles restent cependant matériellement visibles.
> Paysages vivants qui conservent des preuves manifestes de leur évolution au cours du temps et dont le processus évolutif se poursuit.
> Paysages culturels associatifs qui se définissent par de fortes connotations spirituelles, artistiques ou culturelles, plutôt que par des vestiges tangibles de leur passé culturel.
(adapté de Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, 2010, glossaire)

Planification des paysages
Un processus proactif de déploiement de stratégies créatives et durables de longue durée, ou de mesures destinées à gérer, améliorer, protéger, restaurer et aménager des paysages.

Politique sur les paysages
Le moyen, pour les pouvoirs publics, de formuler des objectifs généraux, des principes, des stratégies et des lignes directrices axés sur la planification, l'amélioration, la protection, la restauration, l'aménagement et la gestion des paysages.

Premières nations, Inuits et Métis
Peuples autochtones du Canada reconnus sur le plan juridique. Chaque groupe a des points communs avec les autres groupes, mais est également distinct.

Pratiques traditionnelles
Ce sont les pratiques d'une culture ou d'un groupe ethnique particulier – ce qui inclut sans s'y limiter, les pratiques médicales et spirituelles, les pratiques de subsistance, les pratiques éducatives, les pratiques en matière d'environnement, de gestion et de technologies (notamment la fabrication des outils et la construction des maisons), les pratiques qui président aux relations interpersonnelles, celles qui entourent la gouvernance et la résolution de conflits, et les diverses pratiques artistiques. La connaissance de ces pratiques, étroitement liées au territoire, est transmise au quotidien de génération en génération.
Les pratiques traditionnelles peuvent se traduire en objets considérés comme ayant une valeur culturelle qui, sur des sites archéologiques, représentent des pratiques anciennes, remontant à notre passé. (d'après une définition du Dr Thomas D. Andrews)

Protection du paysage
Mesures prises en vue de préserver et d'entretenir les caractéristiques d'un paysage donné, fondées sur ses qualités particulières en matière de ressources naturelles et culturelles, de sa valeur patrimoniale, et des activités humaines qui s'y déroulent.

Savoir traditionnel sur l'environnement/paysage
Un système complet de connaissances sur l'environnement et sur la place qu'y occupent les êtres humains – une vision du monde. Le savoir traditionnel sur l'environnement n'est pas simplement un ensemble de faits, d'observations ou de techniques permettant d'« être » dans l'environnement. C'est un système de croyances sur l'environnement qui est plus grand

que la somme de ses parties. Ce savoir traditionnel, associé aux interactions des Premières nations, des Inuits et des Métis avec les éléments vivants et non vivants de l'environnement, englobe une compréhension de la nature de l'existence humaine dans ces espaces. Le savoir traditionnel de l'environnement anime l'existence humaine et y ajoute une signification expérientielle et métaphysique. (d'après une définition du Dr George Wentzel avec Aarluk Consulting)

RÉFÉRENCES

Documents Supplémentaires
Autres chartes, déclarations et conventions

L'initiative mise de l'avant par l'AAPC a pu bénéficier de nombreux précédents. Dès 2006, l'IFLA se lance dans l'élaboration d'une convention qui donnerait aux « paysages leur propre identité. Au lieu de se limiter à remplir l'espace entre des bâtiments, des nouveaux développements, des autoroutes et des agglomérations, ou être de vagues zones aptes à se gérer elles-mêmes, ils constituent le contexte physique global à l'intérieur desquels s'opèrent tous les processus dynamiques. » (d'après le préambule original de l'IFLA)

Les principaux documents qui ont contribué à l'élaboration de la Charte canadienne du paysage sont énumérés ci-dessous.

Références liées à la FIAP, à l'UNESCO et au PNUE

Brundtland Gro Harlem. Notre avenir à tous – Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Annexe. Nations Unies, New York, 1987. Rapport #A 42 427

Déclaration de Florence sur le paysage. Réunion internationale de l'UNESCO sur « la protection internationale des paysages », 2012

Historic American Landscape Survey (HALS), 2014

47e Congrès mondial de la FIAP, Suzhou (Chine) du 28 au 30 mai 2010

Comité des paysages culturels de la FIAP, 2014

Comité des paysages culturels de la FIAP + Comité scientifique international Icomos-FIAP : Fiche d'inventaire universel pour les paysages culturels français, octobre 2006

Déclaration de Shanghai, 2012. FIAP RAP

Vers une Convention internationale du paysage. UNESCO, 2012

Paysages culturels. UNESCO, 2014

Références sur des chartes canadiennes du paysage existantes – régionales et locales

Conseil du paysage québécois. Charte du paysage québécois, 2000. paysage.qc.ca/cpq/charte.pdf

Conseil du patrimoine québécois. Guide du paysage – Introduction, 2002 paysage.qc.ca/guideéindex

Charte des paysages estriens
paysagesestriens.qc.ca/documents/charte_specimen.pdf

Charte des paysages de la Gaspésie, 2013
ville.perce.qc.ca/fichiers/ville/Actualites/CHARTE_Paysage.pdf

Références sur des chartes ou déclarations du paysage existantes

Conseil de l'Europe.
Convention européenne du paysage (ou Convention de Florence), 2000
coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/default_en.asp

Observatoire du paysage de la Catalogne
catpaisatge.net/eng/observatori.php

The Aotearoa – Charte du paysage de Nouvelle-Zélande, 2010

Charte australienne du paysage, 2011

Initiative latino-américaine pour le paysage (LALI), 2012

Charte du paysage du Venezuela, 2011

Références sur des ouvrages consacrés au paysage

Egoz Shelley, Makhzoumi Jala, Pungetti Gloria. The Right to Landscape, 2011. British Library Cataloguing Data. Ashgate Publishing Limited. ISBN 9781409404446

[Notes]

[1] Groupe de travail 2010 de la CIP : Kathryn Moore (R.-U.) présidente, professeure d'architecture de paysage PPLI, Francesco Bandarin, sous-directeur général Culture à l'UNESCO, Dre Mechtild Rössler, responsable des politiques à Patrimoine mondial (UNESCO), Nora Mitchell (É-U), directrice du Conservation Study Institute du National Park Service, Mónica Luengo (Espagne), présidente du Comité des paysages culturels d'ICOMOS/FIAP, Martha C. Fajardo (Colombie), ancienne présidente de la FIAP et coordonnatrice de la LALI, Patricia O'Donnell (É.-U.), ICOMOS-É-U, Dr Xiaoming Liu (Chine) prof. à l'école d'AP de la Beijing Forestry University, Bruno Marques (Estonie), CA de la Estonian Landscape Architects' Union, coprésident du GT du plan stratégique de la FIAP, Mohammad Motalebi (Iran) président de ISLAP-IRAN.

[2] Paysages culturels (UNESCO) 2014

[3] Comité des paysages culturels de la FIAP, 2014.
whc.unesco.org/fr/PaysagesCulturels

[4] Fédération internationale des architectes paysagistes, 2011.
Vers une Convention internationale du paysage.
iflaclc.org/index

CSLA
AAPC